



Via Prévention est une instance paritaire créée en vertu de la Loi sur la santé et la sécurité du travail (L.R.Q., c. S-2.1). Il s'agit d'un organisme autonome, sans but lucratif, fondé et administré par des associations d'employeurs et de travailleurs des secteurs d'activité économique du transport, de l'entreposage et des services relatifs à l'environnement.

« Article 101 : L'association sectorielle a pour objet de fournir aux employeurs et aux travailleurs appartenant au secteur d'activité qu'elle représente, des services de formation, d'information, de recherche et de conseil. »

Le contenu de cette formation est en conformité avec la législation actuelle sur la santé et la sécurité du travail.

Cette formation est admissible comme dépense de formation en vertu de la Loi favorisant le développement et la reconnaissance des compétences de la main-d'œuvre (no. Agrément : 0057393).

CONDITIONS PRÉALABLES

Afin d'assurer l'efficacité de nos programmes d'apprentissage, nous croyons nécessaire que les conditions préalables suivantes soient rencontrées :

Pour l'entreprise (session en entreprise)

- Présence d'un gestionnaire;
- Fournir un local et les équipements requis pour la session de formation

Pour le participant

- Savoir lire et écrire en français (fonctionnel)

CLIENTÈLE VISÉE

Les travailleurs qui agissent comme signaleur de chantier de construction. La formation s'adresse à des groupes de travailleurs, à des représentants de comité santé-sécurité et à des gestionnaires.

OBJECTIF GÉNÉRAL

Promouvoir la prévention des accidents du travail chez les signaleurs de chantier de construction.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

À la fin de la formation, le participant sera en mesure de :

- Identifier les risques liés à la circulation des personnes et des véhicules sur les chantiers
- Comprendre les règles de circulation et les consignes de sécurité sur les chantiers, notamment celles prévues au plan de circulation
- Connaître les équipements de travail du signaleur
- Connaître le rôle et les responsabilités du signaleur
- Connaître le positionnement d'un signaleur et les angles morts des véhicules automoteurs
- Utiliser les moyens de communication et le code de signaux manuels liés aux manœuvres de recul

CONTENU DU COURS

1. Introduction

- Les accidents
- Les responsabilités
- La réglementation

2. La circulation sur les chantiers

- Le plan de circulation
- Les angles morts

3. Les manœuvres de recul

- L'aire de recul
- Les alarmes de recul

4. Le signaleur de chantier

- Les notions de base
- Les dangers du métier de signaleur
- Les mesures de sécurité
- Les vêtements et accessoires
- Les moyens de communication

5. Conclusion

APPROCHE PÉDAGOGIQUE

Exposé et animation assistés d'une présentation PowerPoint. Exercices à l'aide du logiciel interactif Turning Point.

MATÉRIEL REMIS AUX PARTICIPANTS

- Aide-mémoire « Le signaleur de chantier et les signaux pour les manœuvres de recul ».
- Fiche « La circulation sur les chantiers de construction »

ÉVALUATION

Examen

DURÉE

2 heures de contenu théorique

ATTESTATION

Après la formation, chaque participant recevra une attestation indiquant la formation qu'il a suivie ainsi que la durée du cours, et ce en deux formats : 8,5" x 11" et 3" x 2". Ces attestations seront expédiées à l'employeur.

